

Compte-rendu Réunion CSE du 9 Février 2023 TEAMS à 14H00

Présidence : Alexandra PLA

Invitée : Florence LAURENT

Membres Titulaires :

Séverine CHILLON
Sophie HERBELOT
Aurore DONIN DE ROSIERE
Cécile CAROUJAT

Membres Suppléants :

1- Validation du procès-verbal de la réunion CSE du 30 Novembre 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 30 novembre est approuvé à l'unanimité par les membres du CSE.

2- Validation des comptes de Fonctionnement et Œuvres Sociales 2022.

Compte de fonctionnement : Solde au 31/12/2022 = 8784,41 €

Compte Œuvres Sociales : Solde au 31/12/2022 = 501.92 €

Le détail des recettes/dépenses sur l'année 2022 est annexé au présent compte rendu.

Les comptes « Fonctionnement » et « Œuvres Sociales » sont approuvés à l'unanimité par tous les membres du CSE qui donnent Quitus des comptes 2022.

Conformément à la loi, il est voté à l'unanimité un transfert de 10% du solde du compte de fonctionnement vers le compte des Œuvres Sociales, soit 878.44 €.

Pour rappel, la dotation concernant le compte de fonctionnement est de 0,2% de la masse salariale.

- ✓ Pour 2022, un acompte correspondant à 80 %, soit 3350 €, a été versé en février 2022.
Le solde des 20 % restants, soit 1303 €, est à effectuer par Poinfor en février 2023.
- ✓ Pour 2023, un acompte de 80 %, soit 3722 €, sera versé en février 2023 plus le solde des 20 % restants (1303 €) de l'année 2022.

La dotation pour l'année 2023 concernant le compte des Œuvres Sociales est de 2.500 €. Ce montant annuel est alloué forfaitairement par Poinfor. A titre exceptionnel, la Direction a accordé une allocation supplémentaire de 7.500 € qui sera versée d'ici le 30/06/2023 pour soutenir les projets 2023 du CSE.

La direction encourage les membres du CSE à mettre en place un questionnaire concernant l'utilisation du site ToutApprendre afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'utilisation et valoriser l'investissement.

3- Point concernant la réunion CSSCT.

POINFOR a été dans l'obligation de réunir la commission CSSCT suite à des plaintes de salariés d'une antenne concernant le management et les pratiques d'une responsable d'antenne ayant entraînés une souffrance au travail.

La commission CSSCT est composée de Sophie HERBELOT, Sandrine DIEZ et Sarah BERNARDI.

Cette commission a été mandatée afin de mener une enquête neutre et impartiale avec l'aide du médecin du travail. Cette enquête avait pour objectif de recueillir la parole de tous les salariés concernés.

La commission CSSCT s'est réunie une 1^{ère} fois le 19 janvier 2023 pour constituer le comité d'enquête.

Le comité d'enquête était constitué de Florence LAURENT, Sandrine DIEZ, Sarah BERNARDI et le médecin du travail. Cette réunion du 23 janvier 2023 a permis au comité d'enquête de rédiger un questionnaire pour le recueil des informations des salariés lors des auditions.

Les auditions ont eu lieu le 27 janvier 2023.

La commission s'est réunie de nouveau le 1^{er} février 2023. Et le 8 février 2023, le comité d'enquête a pu rendre son rapport d'enquête à la commission CSSCT.

La responsable d'antenne a également été écoutée dans le cadre de l'enquête effectuée par le comité d'enquête.

La direction précise que la situation de souffrance au travail a fait l'objet d'un travail très précis et professionnel de la part de la commission CSSCT et du comité d'enquête.

La commission a formalisé des préconisations pour l'antenne et tout POINFOR. Ces préconisations vont permettre à la structure de ne plus se retrouver dans cette problématique.

La direction ne sait pas encore comment mettre en place toutes ces préconisations, comment introduire ces notions-là au sein des structures. Alexandra PLA doit faire le point avec le conseil de l'entreprise dans les prochaines semaines.

A noter que la salariée a été reçue en entretien le 9 février 2023. Alexandra PLA va reprendre le rapport d'enquête, les questionnaires et une décision sera prise.

La salariée est en mise à pied à titre conservatoire depuis le 19 janvier 2023.

4- Point sur l'activité concernant le secteur MBA/TP de Langres.

La session de formation n'a pas pu ouvrir en fin d'année 2022, faute de stagiaires.

Des informations collectives vont de nouveau être programmées au début du 2^{ème} trimestre 2023.

Le formateur de cette session a été reçu en entretien comme prévu le 1^{er} décembre 2022 pour effectuer le point sur la situation et aborder avec lui, l'obligation de l'affecter à d'autres formations pour lui générer du face à face, en l'occurrence la reprise du chantier de la Lunette de Langres.

Le salarié a refusé de reprendre le chantier d'insertion en précisant qu'il ne souhaitait former que sur des formations qualifiantes.

Il ne s'est pas rendu au rendez-vous avec le médecin du travail prévu le 8 décembre 2022.

Il a fourni un arrêt de travail du 07/12/2022 et périodiquement produit des prolongations.
Il est actuellement en arrêt jusqu'au 28/02/2023.

A noter que l'activité partielle mise en place sur le 4^e trimestre 2022 a représenté 67 heures chômées, soit environ 9,5 jours.

5- Point concernant l'accident sur le chantier de Langres : analyse des causes de l'accident avec la ville, retour effectué auprès de l'inspectrice du travail ?

POINFOR a répondu à l'inspection du travail en concomitance avec la ville de Langres.

La ville va faire un certain nombre de travaux pour améliorer les conditions d'accueil des stagiaires et la sécurité des salariés du chantier. Durant ces travaux d'aménagement sur la Lunette, POINFOR a mis à disposition des salles de pause sur l'antenne.

L'analyse de l'accident a été réalisée en décembre avec la ville directement sur le terrain. Des règles de sécurité n'étaient pas respectées.

L'encadrant technique POINFOR ne s'est pas présenté à l'entretien et son CDD a donc pris fin.

Le nouvel encadrant technique fait preuve de professionnalisme. Il est engagé au niveau de la sécurité et fait en sorte que tout le monde travaille dans les meilleures conditions possibles.

L'inspectrice du travail a bien reçu l'analyse et l'arbre des causes. Elle souhaite être destinatrice des comptes-rendus des prochaines visites du chantier.

6- Projet Ecolonome : Où en sont les projets par antenne ?

Le projet global de POINFOR est de diminuer les coûts d'énergie sur chaque antenne.

Et chaque antenne a mis en place plusieurs actions spécifiques en fonction du territoire et de l'antenne.

Alexandra PLA doit refaire le point sur ces actions par antenne et ce point sera de nouveau abordé lors de la prochaine réunion CSE.

7- Congés payés – période Eté 2023.

Dès janvier de cette année, les responsables d'antenne ont indiqué les 15 jours de fermeture d'antenne pour les congés d'été.

Ces deux semaines doivent être posées rapidement pour procéder à leur validation.

Les 3^{ème} et 4^{ème} semaines seront à poser en Avril 2023 pour validation.

La direction précise de nouveau que les salariés doivent obligatoirement prioriser les heures RTT en premier pour permettre d'être dans le cadre annuel des 35H00, et seulement ensuite le compteur CP.

8- Index Egalité Professionnelle Femmes/Hommes 2022.

POINFOR doit communiquer auprès de la DREETS son index Egalité Professionnelle Femmes/Hommes 2022 au 1^{er} Mars 2023. Est organisée une réunion CSE extraordinaire le 27 février afin de présenter l'index aux membres du CSE.

La séance est levée à 15H30 par la présidente Alexandra PLA.

Alexandra PLA
19/04/2023
APL

A. DAVID DE ROSIERE
19/04/2023

